Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Non restitution de l'ordinateur de l'entreprise

Par LaurentF92

Bonjour,
Je suis employeur et souhaiterais connaitre les actions possibles à mener contre un salarié qui n'a pas restitué l'ordinateur portable mis à disposition par l'entreprise, ordinateur qui contient des données sensibles des clients.
L'employé a quitté l'entreprise en janvier 2023 et ne répond pas aux messages.
Il n'y a pas eu malheureusement de document signé de mise à disposition du matériel.
Une action est-elle possible ?

En vous remerciant

Cordialement
Laurent

Par Isadore

Bonjour,

Commencez par une mise en demeure de restituer le matériel.

Si le salarié nie détenir l'ordinateur, il faudra prouver le contraire. S'il est prouvé qu'il détient ce matériel et refuse de le rendre de mauvaise foi, un dépôt de plainte pour abus de confiance est envisageable.

Si le salarié accepte de rendre le matériel, ce sera à vous de prendre en charge les frais de transport.

Par LaurentF92

Bonjour,

Je vous remercie pour la rapidité et la clarté de votre réponse.

Cordialement
Laurent